



No de résolution  
ou annotation

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE BURY**

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi, 3 mars 2014, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Steve Nadeau, Marilyn Matheson, Martin Jones, Delmar Fisher et Alain Villemure, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Le conseiller Roger-Claude Bernier est absent.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Yvan Fortin et son adjointe, madame Karen Blouin, sont présents.

**1. Ouverture de la séance ordinaire**

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 30.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2014 en ajoutant l'item 8.11.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 3 mars 2014
3. Adoption du procès verbal de la séance régulière du 3 février 2014
4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)
5. 5.1 Dépôt de la correspondance du mois  
5.2 Dépôt du rapport sur la liste des dons de 100 \$ ou plus, lors de l'élection du 3 novembre 2013 des candidats et candidates
6. Rapport des activités du maire
7. Rapports des comités
  - 7.1 Administration/ Sécurité publique
  - 7.2 Travaux publics et Environnement
  - 7.3 Urbanisme et Développement
  - 7.4 Loisir, sport et culture
  - 7.5 Golf
8. Affaires nouvelles
  - 8.1 Liste des comptes du mois
  - 8.2 Vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxes
  - 8.3 Schéma de couverture de risque
  - 8.4 Renouvellement de la nomination du directeur du service des incendies
  - 8.5 Communications téléphoniques de Bell Canada pour tous les citoyens de Bury
  - 8.6 Demande auprès d'Hydro Québec pour faire le nettoyage des lignes électriques
  - 8.7 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le 901, route 108

2014-03-023



No de résolution  
ou annotation

- 8.8 Avril, mois de la jonquille
- 8.9 Don à la Fondation Christian Vachon
- 8.10 Appui au projet *Get Active – Go!* du Eaton Valley CLC
- 8.11 Mandat à l'UMQ pour l'achat d'abat poussière
- 9. Législation
  - 9.1 Avis de motion Règlement 418-2014 Asphaltage de la rue Curé-Breton
- 10. 2<sup>ème</sup> période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
- 11. Varia et affaires nouvelles
- 12. Information des membres du Conseil
- 13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 7 avril 2014, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

**ADOPTÉ**

**3. Adoption des procès-verbaux**

**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 février 2014.**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la séance régulière du 3 février 2014 tel que déposé.

**ADOPTÉ**

**4. 1<sup>ère</sup> période de questions du public (questions générales)**

Des citoyens se sont présentés devant le conseil avec quelques questions concernant les dépenses de vêtements pour un employé et le rabais de taxe; l'indexation des salaires; le nombre de journées que l'inspecteur municipal travaille par semaine; pannes d'électricité dans le secteur Lavoie, Mercier et Labrie; une demande de la Légion de ne pas pousser de la neige devant le cénotaphe; un luminaire défectueux sur la rue McIver.

**5. Dépôt de la correspondance du mois**

Le directeur général fait un rappel de certains sujets d'intérêt relativement à la correspondance déposé en comité plénier du Conseil.

**6. Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

**7. Rapports des comités**

- 7.1 Administration/Sécurité publique
- 7.2 Loisirs, sport et culture
- 7.3 Travaux publics et Environnement
- 7.4 Urbanisme et développement
- 7.5 Golf

**8. Affaires nouvelles**

**8.1 Liste des comptes du mois**

2014-03-024

2014-03-025



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **95 326.10 \$**

QUE le rapport soit classé sous le numéro 02-2014 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

### 8.2 Vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes

2014-03-026

ATTENDU QUE conformément aux articles 1022 et suivants du *Code Municipal*, le secrétaire trésorier doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité;

ATTENDU QUE le secrétaire trésorier a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de vendre, pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants :

Matricule	Nom Adresse (Bury, 00B 110)	Taxes municipales	Taxes scolaires	Endette
2335 79 8528	Denis Roberge, rte 108	305.72	101.13	4772936
2636 75 9253	Christian Longpré, Annie Laroche, 330 rte 214	4988.14	325.10	4773133
3238 62 2902	Gérard Dougherty, 843 rte 214	2727.13	272.55	4773512
3347 87 7652	Gaétan Richard, 1071 rte 108	4217.41	1.78	4773540
<b>TOTAL</b>		<b>\$12 238.40</b>	<b>\$700.56</b>	

**ADOPTÉ**

### 8.3 Adoption du schéma de couverture de risques incendie

2014-03-027

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie prévoit que la MRC doit élaborer un schéma de couverture de risque incendie pour leur territoire;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a conclu en 2010 un protocole d'entente avec le ministère de la Sécurité publique en cette matière;

ATTENDU QUE la MRC a formé un comité de sécurité incendie qui a travaillé à l'élaboration de ce schéma de couverture de risques;



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a adopté son schéma de couverture incendie le 20 octobre 2010 en référence à la résolution 2010-10-4623;

ATTENDU QUE le Ministère de la Sécurité publique a approuvé le schéma de couverture incendie de la MRC;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le conseil municipal confirme avoir adopté le schéma de couverture de risques incendie, ainsi que son plan de mise en œuvre, présenté par la MRC du Haut-Saint-François et approuvé par le ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉ**

#### **8.4 Prolongement de la nomination du directeur du service des incendies**

2014-03-028

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU à l'unanimité de prolonger la nomination de M. Justin Fleury au poste de directeur du service des incendies de la municipalité du 8 février au 31 décembre 2014 et d'augmenter de 2.5% ses conditions de travail durant cette période. De plus, la municipalité contribuera jusqu'à concurrence de cinq pourcent (5%) du salaire du directeur aux fins de défrayer la prime du régime de retraite auquel l'employé participe et contribue pour un pourcentage au moins égal. Ce montant sera versé à l'institution désignée par le directeur ou à défaut auprès de l'Industrielle Alliance.

D'autoriser le directeur général à confirmer par lettre ce renouvellement conformément à la résolution.

**ADOPTÉ**

#### **8.5 Communications téléphoniques de Bell Canada pour tous les citoyens de Bury**

2014-03-029

ATTENDU QUE des citoyens demeurant sur la route 255 et le chemin Brookbury à Bury doivent payer des interurbains à Bell Canada pour leurs appels téléphoniques inter urbains lorsqu'ils veulent communiquer à l'intérieur de la municipalité;

ATTENDU QUE les citoyens demandent l'appui de la municipalité de Bury afin d'obtenir la gratuité des interurbains actuellement facturés par Bell Canada;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'appuyer les citoyens de Bury dans leur demande auprès de Bell Canada pour la gratuité des appels téléphoniques à l'intérieur de la municipalité de Bury

**ADOPTÉ**

#### **8.6 Demande auprès d'Hydro Québec pour faire le nettoyage des lignes électriques**

2014-03-030



No de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une lettre datée du 21 janvier 2014 dans laquelle un citoyen décrit l'état des lignes électriques dans son secteur et les problématiques qui en découlent;

ATTENDU QUE l'appui de la municipalité est demandé pour faire une demande auprès d'Hydro Québec de procéder avec le nettoyage des lignes électriques desservant les chemins Labrie, Lavoie et Mercier;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU à l'unanimité du conseil de demander à Hydro Québec de procéder, dans les meilleurs délais, au nettoyage des lignes électriques dans le secteur des chemins Lavoie, Labrie et Mercier afin de résoudre le problème de nombreuses pannes électriques.

**ADOPTÉ**

**8.7 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour le 901, route 108**

2014-03-031

ATTENDU QUE le propriétaire du 901, route 108 désire régulariser un empiètement de son champs d'épuration sur le terrain adjacent;

ATTENDU QUE cette régularisation se fera avec un échange de terrain de superficie équivalente;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ requiert l'appui du Conseil municipal;

ATTENDU QUE la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'appuyer la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ présentée par le propriétaire du 901, route 108.

**ADOPTÉ**

**8.8 Avril, mois de la jonquille**

2014-03-032

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE décréter le mois d'avril Mois de la Jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**ADOPTÉ**

#### **8.9 Don à la Fondation Christian Vachon**

2014-03-033

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une lettre de demande pour participer à la 4<sup>e</sup> édition de la journée Natalie Champigny qui aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> mars 2014;

ATTENDU QUE les fonds amassés aident à combler les besoins de jeunes élèves de la région en leur fournissant, entre autres, des petits déjeuners nutritifs et du matériel scolaire;

ATTENDU QU'en 2013 cette activité a permis plusieurs écoles dans notre région de bénéficier de ce programme dont \$10 000 a été redistribué.

PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,  
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil municipal contribue un montant de 100 \$ à la Fondation Christian Vachon en guise de participation à la Journée Natalie Champigny.

**ADOPTÉ**

#### **8.10 Appui au projet Get Active-Go! du Eaton Valley CLC**

2014-03-034

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil municipal appui le projet Get Active Go! du Eaton Valley Community Learning Centre (CLC) pour lequel une demande de financement auprès de M. Ghislain Bolduc, député de Mégantic, sera déposée dans le cadre du programme Soutien à l'Action Bénévole-Volet Loisirs et Sports 2014.

Que cette résolution soit envoyée au Eaton Valley Community Learning Centre accompagnée d'une lettre d'appui au projet.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation  
**2014-03-035**

### 8.11 Mandat à l'UMQ pour l'achat d'abat poussière

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- ~ précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- ~ précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure de calcium solide en flocons* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,  
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

*ET RÉSOLU* QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure de calcium solide en flocons*) nécessaires aux activités de la Municipalité.

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée.

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

## 9. Législation

### 9.1. Avis de motion Règlement 418-2014 autorisant des travaux de pavage d'une portion de la rue Curé-Breton et un emprunt pour en acquitter le coût

Avis de motion est donnée par la conseillère Marilyn Matheson à l'effet qu'un projet de règlement d'emprunt portant le numéro 418-2014 autorisant des travaux de pavage d'une portion de la rue Curé-Breton et un emprunt pour en acquitter le coût, sera déposée avec dispense de lecture à une séance future.

## 10. 2<sup>e</sup> période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Quelques citoyens se sont présentés devant le conseil avec quelques questions concernant la dépense d'expertise sur le ruisseau Bury, la dépense de serrurerie du centre communautaire Manège Militaire.

## 11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

## 12. Information des membres du Conseil

## 13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20h38.

**La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra Lundi, le 7 avril 2014, à 19 h 30, au centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.**

### Certificat de crédits suffisants:

Je, soussigné, Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes: 2014-03-025, 2014-03-028, 2014-03-033, 2014-03-035.

Signé ce 4 mars 2014,

Yvan Fortin, Directeur général et secrétaire-trésorier

Walter Dougherty, Maire

2014-03-036